

C A N A D A

COUR MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° C.M.Q : 7901230525

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

c.

Kevin Bruyère

Dernière adresse connue :
275, rue de Lauzon
Lévis (Québec) G6W 2Y7

Partie défenderesse

**SIGNIFICATION D'UN AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE PRÉLIMINAIRE**

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification d'un avis de présentation d'une demande préliminaire pour le constat d'infraction **7901230525** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public, cet avis pour le constat **7901230525**.

Prenez avis que cette demande préliminaire sera présentée à un juge de la cour municipale lors d'une audition qui aura lieu le 29 octobre 2021, 9 heures, au 285, rue de la Maréchaussée.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 31 août 2021


Annie Lecavalier
Greffière adjointe

Le 5 août 2021

Monsieur Kevin Bruyère
757, chemin de la Grande-Ligne
Stoneham-et-Tewkesbury, (Québec) G3C 0Y2

**Objet : Avis de présentation d'une demande préliminaire
Concernant le constat d'infraction n° 7901230525
Ville de Québec c. vous-même**

Monsieur,

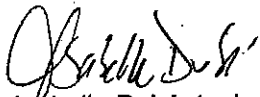
Prenez avis que la poursuivante présentera une demande préliminaire en vertu des articles 179 et suivants du *Code de procédure pénale* afin qu'il soit permis de modifier les sections « C et F » du constat d'infraction mentionné en objet, soit :

« La description de l'infraction pour "Propriétaire a remis en circulation un véhicule routier à l'égard duquel une décision de la société rendue en vertu de l'article 194, est en vigueur". De plus, changer la peine pour y lire 300,00 \$ à la peine minimale, 149,00 \$ pour les frais, 40,00\$ pour la contribution, pour un total de 489,00\$ ».

Cette demande sera présentée en même temps que l'audition du procès devant un juge de la cour municipale de Québec, centre de service de Québec, situé au 285, rue de la Maréchaussée, 3e étage, le **29 octobre 2021 à 9 heures**.

Vous trouverez en annexe un formulaire de réponse que vous devrez remplir et nous retourner à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours du présent avis, à défaut de quoi, une décision relative à cette demande préliminaire pourra être rendue en votre absence.

Veuillez agir en conséquence.



Isabelle Dubé, technicienne juridique
pour
GIASSON ET ASSOCIÉS

ID

p.j. Formulaire de réponse

FORMULE DE RÉPONSE

OBJET : Constat d'infraction n° 7901230525
Ville de Québec
c. vous-même

Cochez

Je plaide coupable à l'infraction reprochée et n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée, mais n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée et entends contester la demande préliminaire.

Signature

Date

Adresse de retour du plaidoyer et, le cas échéant, du paiement :

Cour municipale de la Ville de Québec
Centre de services de Québec
285, rue de la Maréchaussée, 3e étage
Québec (Québec) G1K 8W5
